



LE RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025



COMITÉ DÉPARTEMENTAL
pour l'insertion pérenne par les

CLAUSES
SOCIALES

AVANT-PROPOS

Depuis sa création, le Comité départemental pour l'insertion pérenne inscrit son action dans le mouvement de l'actualité : hier autour des JOP 2024, aujourd'hui dans la perspective de l'entrée en vigueur de la loi Climat et Résilience, qui obligera les acteurs publics, dès août 2026, à intégrer des clauses sociales dans leurs marchés. La traduction opérationnelle de ces objectifs se manifeste notamment par un renforcement de la coopération avec les acheteurs publics et par une valorisation accrue des réussites territoriales.

L'année 2025 a ainsi été marquée par un important travail de sensibilisation et de communication, dont l'organisation du webinaire « *Boostez vos clauses sociales* » à destination des acheteurs du territoire qui a constitué un temps fort, ainsi que la préparation des Trophées de la clause d'insertion. Parallèlement, de nouvelles actions sociales ont été intégrées aux marchés, pensées pour promouvoir l'emploi et créer des opportunités concrètes là où elles n'existaient pas encore et se positionner comme un véritable partenaire des entreprises.

Le dispositif des clauses sociales constitue un levier puissant de lutte contre le chômage et l'exclusion sur notre territoire, présent aussi bien dans les marchés publics que privés. Les heures d'insertion continuent d'augmenter, l'accompagnement des acheteurs se consolide.

Orientations stratégiques

Le comité de pilotage qui s'est tenu en octobre, présidé par **Madame Élisabeth DETRY — Présidente déléguée départementale de la Fédération française du bâtiment IDF Est** a mis l'accent sur le panorama départemental des données de la clause, l'organisation d'un événement valorisant tel que les Trophées de la clause d'insertion, la présentation des fiches d'Alliance Villes Emploi à adapter sur le territoire qui ont suscité de fortes réserves des acteurs du Comité départemental. Ils estiment que ces dispositions ne tiennent pas compte des spécificités du territoire : prédominance des petits marchés, importance de l'embauche directe (43 % des heures), fragilisation possible des parcours des publics en sortie d'IAE et risque de désengagement des entreprises. Ces éléments interrogent sur la pertinence et la faisabilité opérationnelle de l'application de ces règles en Seine-et-Marne. Ce sujet va faire l'objet d'échanges réguliers avec le Comité Technique.

Poursuite des actions territoriales

Le Comité Départemental a coorganisé, avec la Communauté d'Agglomération de Val d'Europe et INITIATIVES77 facilitateur de cette EPCI, un comité technique réunissant l'ensemble des collectivités du territoire. En amont de cette rencontre, un questionnaire sur les pratiques d'achats responsables avait été diffusé afin d'alimenter l'élaboration d'un plan d'actions.

Lors des comités techniques suivants, plusieurs structures inclusives ont pu être mises en lumière. **AIPI** est venue exposer ses activités, tandis que **Sinacté**, acteur majeur du réseau de l'inclusion en Seine-et-Marne, a présenté sa raison d'être et ses orientations. Une visite de la structure **Agissons Empreintes**, qui nous a accueillis dans ses locaux a été organisé.

Le Webinaire « Boostez vos clauses sociales »

Le webinaire « *Boostez vos clauses sociales* » a rassemblé **environ 50 acheteurs et partenaires autour d'un même élan**. En une heure trente, il a offert un souffle d'inspiration, des solutions concrètes et l'envie partagée de renforcer l'impact social des marchés. Ce moment collectif a confirmé la force d'un réseau qui avance ensemble, avec pragmatisme et ambition.

Les Trophées de la clause d'insertion en préparation

Le Comité Départemental poursuit sa présence lors de rendez-vous emblématiques tels que le Salon de l'achat public du Conseil Départemental de Seine-et-Marne.

En 2025, le Comité Départemental a préparé la première édition des **Trophées de la clause d'insertion en Seine-et-Marne** qui se tiendra le **22 janvier 2026**. Les facilitateurs ont effectué une première étude des candidatures sur les aspects techniques. Ces Trophées n'auraient pu voir le jour sans la mobilisation des facilitateurs auprès de leurs partenaires respectifs et nous les en remercions.

Cet événement marque une étape clé dans la structuration d'une politique d'achat responsable à l'échelle du territoire.

Harmonisation des pratiques de facilitation

En 2025, les facilitatrices et facilitateurs du territoire ont travaillé sur le bloc de compétences élaboré par le réseau national Alliance Villes Emploi. Cette démarche participe à l'harmonisation des pratiques, à la reconnaissance du métier de facilitateur offrant ainsi un socle commun pour accompagner les projets RSE et la commande publique responsable.

ACTUALITÉS DU TERRITOIRE : LES FACILITATRICES ET FACILITATEURS DU 77 TÉMOIGNENT

Les facilitatrices et facilitateur de Initiatives77

2025 est l'année de la diversification des clauses avec des calibrages de marchés de prestations intellectuelles et de services tel le marché d'interprétariat pour l'Autorité de la concurrence. De nouvelles conventions ont été signées avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS77), les Autoroutes Paris-Rhin-Rhône (APRR) et l'Etablissement Public Foncier Ile-de-France (EPFIF).

Au total, 168 117 heures ont été suivies, réparties sur 229 marchés. Cela a permis à 434 personnes dont 24% d'allocataires du RSA de reprendre une activité salariée.

La facilitatrice du Plie Du Pays de Meaux

En 2025, la dynamique d'insertion sur le territoire du Pays de Meaux a poursuivi sa progression avec plus de **23 000 heures réalisées**, confirmant l'engagement constant des partenaires et des entreprises du territoire. Les prévisions pour l'année à venir témoignent d'une montée en puissance significative, avec plus de **152 000 heures d'insertion programmées**. Cette ambition s'appuie sur un portefeuille d'opérations particulièrement riche, comprenant une vingtaine de projets structurants : la démolition prochaine de deux tours, la réhabilitation du lycée Pierre-de-Coubertin, la construction du barrage de Meaux, plusieurs programmes de logements neufs, ainsi que la création d'équipements publics essentiels tels qu'un gymnase, un centre social, une école et un multi-accueil. Ensemble, ces opérations renforcent l'impact social local tout en soutenant l'emploi et la montée en compétences des publics accompagnés.

Les Facilitateurs de Mission Emploi Insertion Melun Val de Seine

La réalisation de **33 600 heures d'insertion sur 24 ans** dans le cadre de la Délégation de service public (DSP) pour la gestion et l'exploitation du réseau de chaleur intégré des villes de Melun et de Vaux-le-Pénil, signée avec l'entreprise DALKIA, le 20 décembre 2024, permettra, outre de nombreuses embauches directes, de former des techniciens de maintenance de niveau BTS en partenariat avec le GEIQ. Un premier contrat d'apprentissage avait été conclu en octobre 2025. De nombreux autres DSP ne manqueront pas de suivre permettant ainsi à des publics éloignés de l'emploi une indéniable montée en compétences professionnelles.

Les programmes de réhabilitation du parc locatif social d'HABITAT 77, cofinancés par l'ANRU, auront également permis à 43 personnes issues de quartiers prioritaires de la politique de la ville d'effectuer plus de **13 000 heures de travail sur les 52 632 heures d'insertion réalisées sur toutes l'année 2025.**

La facilitatrice et facilitateur de la M2IE

Outre la clause sociale, d'autres formes de considérations sociales peuvent être intégrées dans les marchés publics, en complément ou en alternative, afin de répondre à de nouveaux objectifs d'insertion et de responsabilité sociale. Elles constituent un levier opérationnel permettant aux facilitateurs la mise en place de considérations sociales. C'est une pratique qui permet aux facilitateurs d'activer une contribution sociale même lorsque le volume d'heures d'insertion généré par le marché est insuffisant pour calibrer une clause classique. L'entreprise attributaire peut ainsi participer à une action socialement utile, proportionnée et adaptée à ses capacités.

Les considérations sociales peuvent prendre plusieurs formes, parmi lesquelles :

1) Action de découverte des métiers (*exemple visite d'entreprise, rencontre entreprise et demandeurs d'emplois*) ; **2) Immersion en entreprise**, **3) atelier conseil-entretien-ressources** (*l'entreprises accueille au moins deux personnes pour conseils autour du CV de la LM ou du projet professionnel*) **4) parrainage**; **5) Implication dans une action partenariale** (*Forum Emploi, course solidaire...*) ; **6) Agir pour plus de mixité dans les métiers.**

Dès 2025, la M2IE, dans le cadre de ses marchés avec le bailleur MC Habitat, a mis en place des considérations sociales qui permettront à des cabinets d'avocats d'intervenir auprès des publics éloignés de l'emploi pour, par exemple, prodiguer des conseils juridiques aux auto-entrepreneurs.

Les facilitateurs de la Maison de l'emploi et de la Formation de Grand Paris Sud

L'équipe de la MDEF GPS compte 4 facilitateurs répartis sur le territoire de l'Agglomération de GRAND PARIS SUD sur le 91 et sur le 77.

En 2025, **ils ont accompagné 160 567 heures sur l'ensemble du territoire GPS**, pour le secteur du 77 de GPS, la facilitatrice a enregistré un total de 32 706 heures d'insertion avec 10 donneurs d'ordres et le suivi de 54 marchés. La réalisation de ses heures a bénéficié à 99 candidats en insertion dont 26 ARSA et 14 femmes. La facilitatrice, qui a fait la promotion des « *Trophées de la clause d'insertion en Seine-et-Marne* », a été ravie que plusieurs entreprises avec qui elle collabore et un donneur d'ordre aient participé à cette première édition, démontrant ainsi leur implication dans l'insertion.

Au cours de l'année, les facilitateurs de la MDEF ont organisé plusieurs rencontres :

→ un « *Club des acheteurs socialement responsables* » sur le thème « *Handicap et clauses sociales : une opportunité d'emploi* ». Et 2026 ce club mettra à l'honneur les femmes avec comme thématique « *Féminiser vos clauses d'insertion : Comment développer l'accès des femmes dans les clauses d'insertion ?* » en parallèle de la mise en avant de plans de progrès.

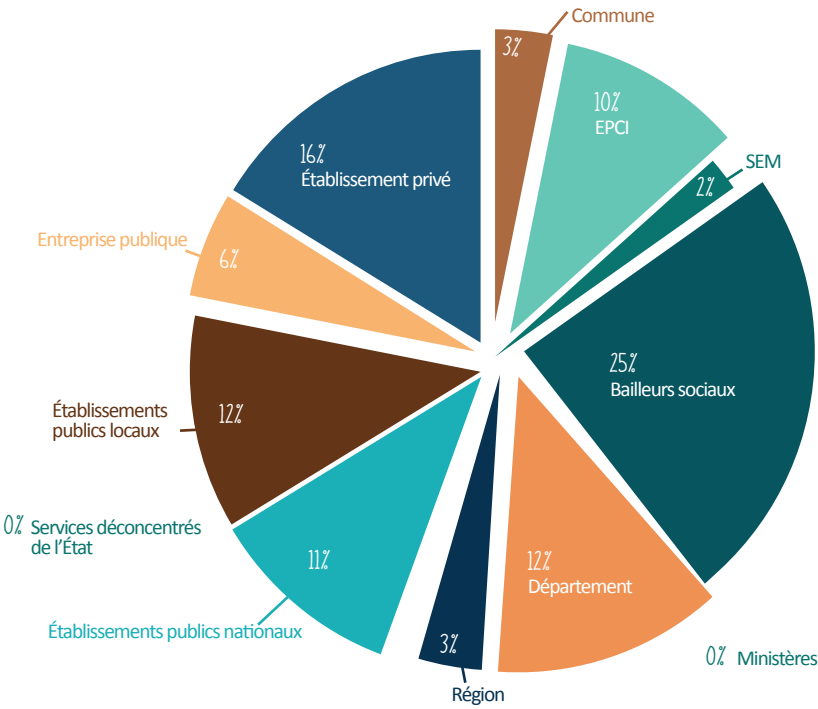
→ 2 comités Techniques des prescripteurs, permettant d'échanger sur les indicateurs et les bonnes pratiques.

→ un job dating spécial « *Clauses sociales* » en novembre 2025 auquel étaient invitées des SIAE (Structures d'Insertion par l'Activité Economique) du territoire.

BILAN DE L'ACTIVITÉ

Répartition des heures d'insertion par type d'acheteurs

85 acheteurs accompagnés.



402 214 HEURES D'INSERTION,

ont été réalisées dont 57 728 en marchés réservés et 344 486 en condition d'exécution, soit une augmentation de 9 384 heures par rapport à 2024 représentant 250 équivalent temps plein.

Cette augmentation se traduit notamment par l'augmentation de l'utilisation des clauses sociales dans les marchés des Établissements publics locaux et les entreprises.

Répartition des heures d'insertion par type de marchés

470
MARCHÉS ONT
ÉTÉ SUIVIS



Travaux



Services



Fournitures

Les heures sont effectuées essentiellement dans les marchés de travaux pour 75%. 25 % dans les marchés de service (*entretien, déchets, assistance à maîtrise d'ouvrage per-formance énergétique et environnemental, sécurité, gestion, restauration...*). Moins de 1% dans les marchés de fournitures.

Le volume d'heures d'insertion réalisé dans les marchés de services est en progression par rapport à 2024, où il représentait 22 %.

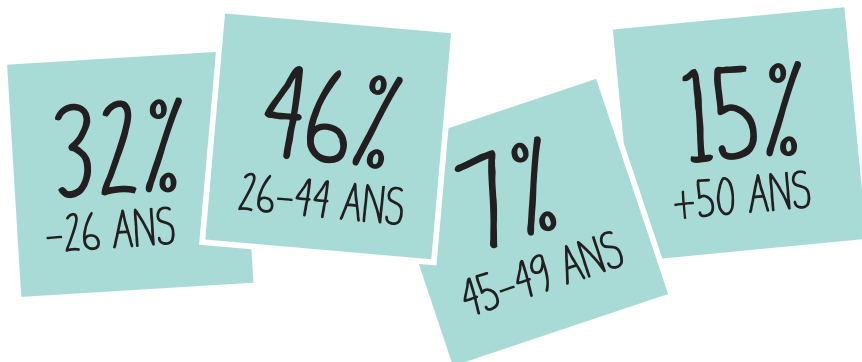
Cette hausse s'explique notamment par l'anticipation de l'échéance fixée par la loi Climat et Résilience d'août 2026.

Age des salariés

1 053
PERSONNES
ont bénéficié des
clauses dont 109
femmes soit 10%.

Cette proportion était de 14 % en 2024. La mobilisation des femmes avait été particulièrement importante dans le cadre des marchés de services liés aux JOP, ce qui explique en partie cette évolution.

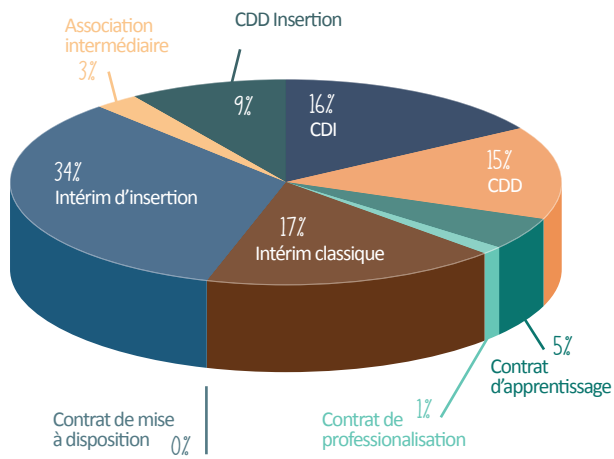
Les participants à la clause travaillent en moyenne 328 heures par an.



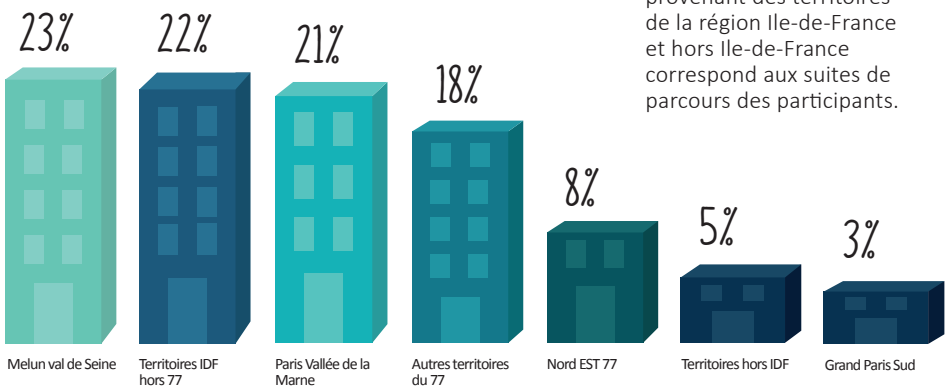
Répartition des heures d'insertion par modalité



Les heures en embauche directe ont diminué passant de 43% en 2024 à 37% en 2025. Cette modalité avait été particulièrement mobilisée par les entreprises attributaires des marchés JOP, ce qui explique en partie cette évolution.



Lieu d'habitation des salariés



Les clauses profitent principalement aux habitants des territoires de Paris Vallée de la Marne-et de Melun Val de Seine, et des autres territoires du 77. La part provenant des territoires de la région Ile-de-France et hors Ile-de-France correspond aux suites de parcours des participants.

Cumul des situations des participants à l'entrée dans le dispositif

Réfugié



Public sous main de justice



Demandeur d'emploi



Public âgé de plus de 50 ans



Public Sans ressources



Public validé sur avis motivé du prescripteur



Demandeur d'emploi de longue durée



Allocataire minima sociaux (hors RSA)



Jeunes de moins de 26 ans

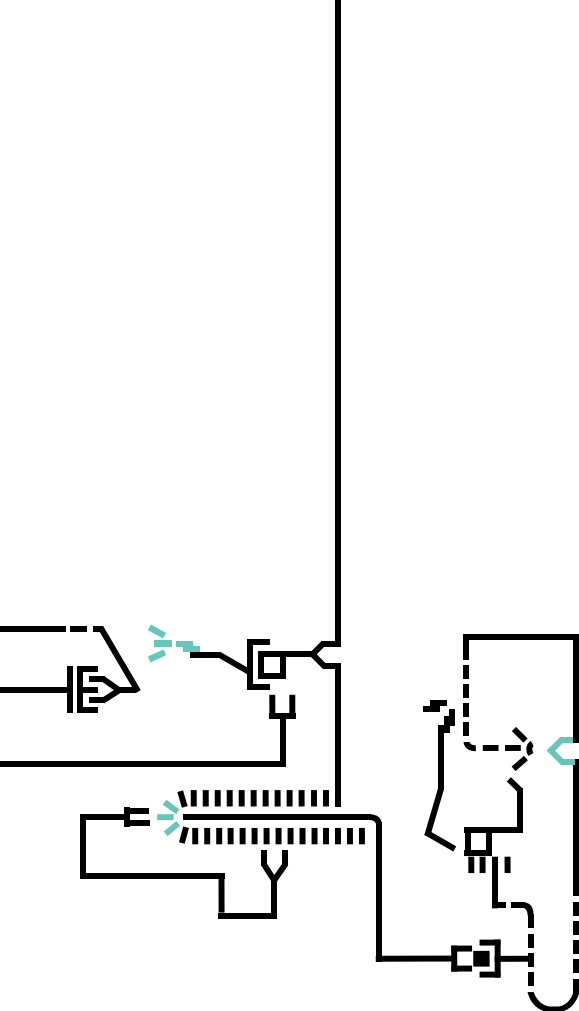


Personne reconnue travailleur handicapé



Allocataire du RSA



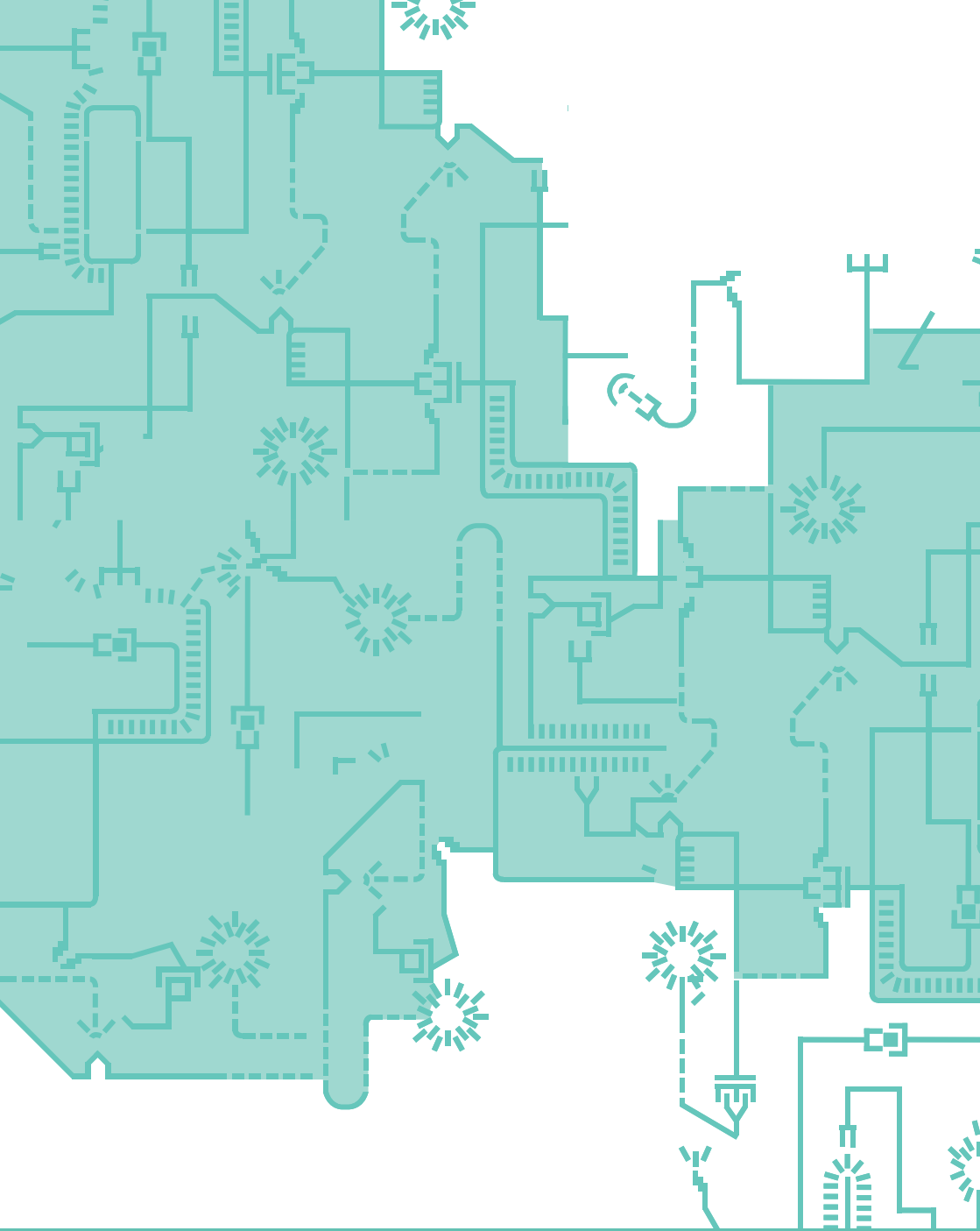


CONTACT

Pour tout renseignement contactez la coordonnatrice
du comité départemental :

au 0622075937

clausesociale77.org



Comité Départemental pour l'insertion Pérenne par les Clauses Sociales
Initiatives77 - Centre d'affaires Thiers Gallien, 49/51 Avenue Thiers, 77000 MELUN
Tél : 01 64 87 45 80 - Mail : association@initiatives77.org

